

RAHEL YOSEF

Association déclarée loi 1901,
immatriculée au RNA sous le numéro W751245467,
dont le siège social est situé : 4 RUE BAYARD, 75008 PARIS.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos le 31 Décembre 2025

RAHEL YOSEF
4 RUE BAYARD
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la RAHEL YOSEF, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association RAHEL YOSEF à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les informations exposées dans la partie de l'annexe relative aux aides financières octroyées, qui précise qu'à la date d'établissement des comptes annuels certains récépissés ou justificatifs de paiement relatifs aux versements effectués directement aux tiers prestataires ou organismes, ainsi que certaines attestations de réception ou registres d'émargement des bénéficiaires relatifs aux bons d'achat, vêtements et autres biens distribués, n'avaient pas encore été intégralement collectés par l'association.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de votre association et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient aux membres de votre bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du bureau d'évaluer la capacité de l'association RAHEL YOSEF à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

RAHEL YOSEF

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Guillaume BELLAICHE

Membre de la Compagnie Régionale de
Paris.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, matériels et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1) Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
STOCKS ET EN-COURS Matières premières et autres approvisionnements En-cours (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes sur commandes	6 290		6 290	1 320
CRÉANCES (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance Valeurs mobilières de placement Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	12 095 247 199		12 095	7 298
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	265 584		265 584	50 950
Frais d'émission des emprunts (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Écart de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	265 584	0	265 584	50 950
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an (2) Dont créances à moins d'un an			12 095	7 298

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	30 339	- 26 079
Excédent ou déficit de l'exercice	206 647	56 418
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	236 986	30 339
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	236 986	30 339
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 598	7 242
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		13 370
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	28 598	20 612
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	265 584	50 950
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	28 598	20 612
(2) Dont emprunt participatifs		

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	319 735	24 144
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		87 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		0
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	319 735	111 144
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	78 575	18 526
Aides financières	46 802	36 201
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 081	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	126 458	54 727
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	193 277	56 418
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	193 277	56 418
Produits exceptionnels (V)	13 370	
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	13 370	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	333 105	111 144
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	126 458	54 727
EXCÉDENT OU DÉFICIT	206 647	56 418
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 082	3 087
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 082	3 087
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	1 082	3 087
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 082	3 087
(1) Y compris autres charges externes : redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **265 584,01 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **206 646,98 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Modifications juridiques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
o Modifications juridiques de l'OBJET et des STATUTS de l'association par Décision prise le 19/11/2025.

Autres évènements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
o Appel à la générosité du public avec l'organisation et réalisation d'une campagne associative de collecte de dons.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association a pour objet d'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, aux individus et aux familles en situation de précarité en faisant la demande, en particulier aux membres de la communauté juive en France et à l'étranger.

Dans le cadre de cet objet, l'association s'engage à fournir des repas, organiser des manifestations, collecter des fonds et des vêtements et assister dans la recherche de logements sociaux, et de façon plus générale à fournir une assistance de toute nature aux personnes et aux familles en situation de précarité.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 07 juillet 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d’utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition, constitué de :

- leur prix d’achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l’estimation initiale des coûts de démantèlement, d’enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d’immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l’entreprise n’a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d’impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l’entreprise a opté pour le maintien des durées d’usage pour l’amortissement des biens non décomposés.

Type d’immobilisation	Durée d’amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d’achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d’évaluation par équivalence ;
- Information sur l’identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l’article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l’option de comptabilisation des frais liés à l’acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l’évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **RAHEL YOSEF** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL						

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	12 095	12 095		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	12 095	12 095		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-26 079	56 418			30 339
Excédent ou déficit de l'exercice	56 418	-56 418	206 647		206 647
TOTAL	30 339		206 647		236 986
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	30 339		206 647		236 986

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	28 598	28 598		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	28 598	28 598		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 897	
TOTAL	3 897	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 400	
Afférents aux services autres		
TOTAL	2 400	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Autres créditeurs divers	13 370	Dettes diverses prescrites au 31/12/2025
TOTAL	13 370	
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature.

Le bénévolat et la mise à disposition de personnes par des entités tierces n'a pas pu être quantifié de manière à fournir une information valorisée représentative. Pour autant, il existe un bénévolat qui reste à quantifier et valoriser afin de fournir une information chiffrée.

Aides financières octroyées

Toutes les aides financières octroyées au cours de l'exercice ont fait l'objet de décisions d'attribution du comité indépendant de décision.

Les aides financières accordées par l'association prennent notamment la forme :

- de versements effectués directement à des tiers prestataires ou organismes pour le compte des personnes en situation de précarité ;
- de distributions de bons d'achat, de vêtements ou d'autres biens aux personnes en situation de précarité.

À la date d'établissement des comptes annuels, certains récépissés ou justificatifs de paiement relatifs aux versements effectués directement aux tiers prestataires ou organismes n'avaient pas encore été transmis à l'association, malgré les demandes formulées auprès des tiers concernés.

Par ailleurs, les attestations de réception ou registres d'émargement des bénéficiaires relatifs aux bons d'achat, vêtements et autres biens distribués étaient en cours de collecte à la date d'établissement des comptes annuels.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

L'association est non lucrative.

L'association est gérée de façon désintéressée.

Les membres du bureau ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte, à l'exception de remboursements de frais sur justificatifs liés à l'achat de biens destinés à la distribution aux familles bénéficiaires.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	

Documents additionnels



COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION
Règlement ANC 2018-06 art. 432-2

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	319 735	319 735
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	319 392	319 392
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	343	343
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 370	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	13 370	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	333 105	319 735
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	51 810	51 810
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	49 510	49 510
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 300	2 300
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	58 515	58 515
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	58 515	58 515
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 133	16 133
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
TOTAL	126 458	126 458
EXCEDENT OU DEFICIT	206 647	193 277

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 082	1 082
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	1 082	1 082
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	1 082	1 082
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 082	1 082
Réalisées en France	1 082	1 082
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	1 082	1 082

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

Règlement ANC 2018-06 art. 432-17

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France	51 810	1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées par l'organisme	49 510	1.2 Dons, legs et mécénats	319 392
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 300	- Dons manuels	319 392
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	343
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	58 515		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	58 515		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 133		
TOTAL DES EMPLOIS	126 458	TOTAL DES RESSOURCES	319 735
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	193 277	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	319 735	TOTAL	319 735
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	193 277
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	193 277
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		Bénévolat	
Réalisées en France	1 082	Prestations en nature	
Réalisées à l'étranger		Dons en nature	1 082
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			
TOTAL	1 082	TOTAL	1 082